



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26/06/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 26 DU MOIS DE JUIN, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 22 JUIN 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËL MATHIVET

ÉLU (15 mars 2026)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BOURLON Florence	Conseillère municipale				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
DOTHEE Rachel	Conseillère municipale				
DUCEPT Johann	Conseiller municipal				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	2ème adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				Pouvoir à Laurence BRUSSEAU
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	1 ^{er} adjoint				
MORIN FERCHAUD Manuel	Conseiller municipal				
PELTIER Cyrille	3ème adjoint				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	12	1	2	1

D2026 06 26_04 043

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR
 L'IMPLANTATION D'AIRES DE SERVICES**

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_04043-DE



VU

Le CGCT,

CONSIDÉRANT

Un projet d'implantation d'aires de services sur la commune s'inscrit dans une volonté de favoriser les mobilités douces et d'améliorer les services de proximité pour les usagers de la route et des voies cyclables.

Le coût total prévisionnel de cette opération s'élève à 3185,48 € HT. Dans le cadre de son programme d'aide financière, le Département peut accompagner la commune à hauteur de 1592,74 € (50%). Une subvention a été déjà été demandée à l'ADEME lors du conseil municipal du 6 février 2026 pour un montant de 956,01 € (30%).

Objets	Montant HT
Implantation d'un RIS Vendée Vélo, spécifiant l'aide de l'ADEME, un plan des différents services et un espace vierge pour afficher les animations	Mise en place par le Département
Fourniture et pose des 2 tables en bois	2 356,38 €
Fourniture et mise en œuvre des appuis vélos bois	473,28 €
Mise en place d'une signalétique toilettes / point d'eau	355,82 €
Total	3 185,48 €

PROPOSITION DU MAIRE

- **APPROUVE** le projet d'implantation des aires de services tel que présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Vendée une subvention d'un montant de **1592,74 €** pour le financement de cette opération.
- Approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Coût total HT : 3185,48€
 - Département : 1592,74€ (50%)
 - ADEME : 956,01 € (30%)
 - Autofinancement : 636,73 € (20%)
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 06 26_04 043

Page 2 | 3

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_04043-DE



RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	1	13	0	13	13	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 29/06/2026

Date de mise en ligne de la délibération sur le site Internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 29/06/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
 - d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
 - d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
- Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 06 26_04 043

Page 3 | 3